Le Bulletin de Villers aux Bois

N°1 Juillet 2014

Le mot du Maire: Michel Rouyer

Depuis 4 mois, les élections ont donné naissance à un Conseil Municipal légèrement modifié comprenant 2 nouveaux entrants ; personnellement, j'ai conscience « d'avoir fait mon temps » car depuis 1995 j'ai l'honneur de vous représenter.
Quelques dossiers restaient à l'ordre du jour ; je veillerai à ce que qu'ils aillent à leur terme en quelques mois.

D'autres préoccupations naitront et seront traitées au fur et à mesure, j'espère, sans augmentation des taux des impôts.
Les nouveaux modes de communication : bulletin et internet vous permettront si vous le désirez d'être au courant des travaux du Conseil Municipal.

Bonnes vacances !

Quelques mots sur ce bulletin:

•Il reprend la plupart des informations qui sont disponibles sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante: https://sites.google.com/site/mairiedevillersauxbois/home
• Réalisé par le Conseil Municipal, sa parution est variable et fonction des informations qui seront à vous communiquer.
•Il est le trait d'union entre les habitants. Toutes vos actions associatives ou manifestations y trouveront leur place. Particuliers ou professionnels, nous attendons vos informations !

Quelques mots sur notre commune

• La commune s'étend sur 5,1 km² et compte 330 habitants. Villers-aux-Bois a connu une nette hausse de 25,1% de sa population par rapport à 1999.
• Pour toutes vos démarches administratives, vous pouvez vous rendre à la mairie de Villers-aux-Bois place de la Mairie aux horaires suivants:

Mercredi: 13:30 à 19:00
Samedi: 08:00 à 14:00

La mairie sera fermée jusqu'au 20 août.
Le taux d'endettement de notre commune est de…0%

Les dates à venir:

Aout 2014: Début des travaux route de Gionges (effacement des réseaux en aout puis trottoirs en septembre)
8 octobre 2014 à 20H15 : Réunion à la Mairie pour mettre en place le Comité des Fêtes. Si vous désirez présider ce comité ou y participer, nous attendons vos candidatures. Chacun peut apporter sa contribution, même modeste.

Pour nous contacter:

•**Email de la mairie** : communevillersauxbois@orange.fr. Téléphone /fax : **03 26 51 65 76**
•Pour ajouter des informations dans ce bulletin ou sur le site web: villersauxbois@gmail.com

L'équipe municipale:

M. Michel Rouyer,
Maire.
Retraité

M. Claude Bauchet,
1er adjoint.
Retraité

M.Danielle Hugues,
2nd adjoint.
Retraitée

Mme Béatrice Barré
Rue de la forêt charbonnière
Enseignante

Mme Colette Cernel
Rue de la forêt charbonnière
Aide soignante

M. Philippe Claudotte
Rue de la Noue de Givry
Enseignant

M. Olivier Coharde
Lotissement le Parc
aux Cèdres
Chef de cave

Mme Jeannine Girard
Rue de l'Eglise
Ouvrière agricole

M. Denis Gruyer
Rue de la Fontaine
Retraité

M. Jérémy Marsan
Lotissement de la Noue
De Givry
Notaire

M. Dominique Pichart
Rue du Val d'Aubry
Chef de Cave

Informations diverses:

•1 seul terrain d'une superficie de 1250m² reste à vendre au lotissement de la Noue de Givry. Il s'agit du terrain à l'angle de la rue de la Noue de Givry et du lotissement , en bordure de route.

•La révision de la carte communale est en cours, elle doit permettre de rendre constructible la zone située au fond du lotissement de la Noue de Givry.

•Les horaires des écoles pour la rentrée de septembre sont disponibles à l'adresse internet suivante: http://www.5matinees.education.gouv.fr/#/

Les travaux et projets en cours:

L'Equipe Municipale poursuit les projets entamés lors de l'ancienne mandature. Un rappel est cependant nécessaire : l'argent public ne peut être destiné qu'à répondre à des besoins collectifs sur le domaine public et en aucun cas sur le domaine privé.

Les 3 principaux projets en cours:

L'aménagement de la sortie du village route de Gionges.
Des travaux de canalisation des eaux de pluie et la mise en place de l'assainissement devraient se terminer dans l'année. Des trottoirs et l'effacement des réseaux sont également prévus.

Création/ rénovation de la salle communale.
Les fonds dégagés par la mise en place du lotissement communal dit de la Noue de Givry ont permis à la commune d'investir dans la création d'une salle communale inexistante jusque la. L'ancienne maison attenante a été rénovée pour créer à l'étage un logement à louer et au rez-de-chaussée une nouvelle mairie. Les anciens locaux libérés sont maintenant en cours de rénovation et seront prochainement mis à disposition des habitants du village sous la forme d'une salle communale pouvant accueillir assises une cinquantaine de personnes . La petite salle annexe sera rénovée et accueilleront des toilettes, un vestiaire et un espace pour réfrigérer ou réchauffer des plats.

Création d'un espace de loisir/détente pour les plus jeunes comme les plus anciens.
L'accroissement important de la population de la commune et particulièrement des plus jeunes pousse le Conseil Municipal à mettre à disposition des habitants un espace de loisirs. Plusieurs solutions sont envisagées, notamment :
1: L'aménagement du terrain situé derrière la mairie qui possède le double avantage d'être facilement clos et au centre du village attenant à la salle communale.
2: Un terrain du lotissement de la Noue de Givry facilement aménageable et proche des plus jeunes. Ce terrain légèrement excentré serait l'occasion de créer davantage de lien social entre la partie ancienne du village et le lotissement communal.

Un espace composé de jeux pour les enfants et de lieux de repos pour les plus anciens devrait donc bientôt voir le jour.

Résultat de la consultation menée dans le village:

Le Conseil municipal a décidé de lancer une grande consultation en mai et juin auprès des habitants du village pour mieux cibler les besoins d'aménagement et de services. 24 questionnaires ont été retournés sur 130 distribués.

Vous trouverez dans la page suivante le résumé de vos réponses et les solutions proposées par le conseil municipal. Elles seront mises en place progressivement. A titre indicatif, le montant des travaux fixés lors de la réalisation du PAV (Plan d'aménagement de la voirie) par un expert extérieur est fixé à 49 000 euros. Ce plan est désormais obligatoire pour chaque commune.. Il prévoit des travaux de stationnement, création de zones 30KM/H, des traversées de chaussée.

Les besoins que vous avez exprimés :	Les réponses qui seront apportées par le Conseil Municipal :
Améliorer la communication Exemple : Présentation du Conseil Municipal, bilans des réunions du conseil	•Mise en place d'un site internet permettant de trouver les informations importantes sur le village, les membres du conseil et les bilans de chaque réunion du conseil. •Un bulletin papier sera distribué dès qu'il y aura suffisamment d'informations pour le constituer.
Rétablir des manifestations festives : •Pot d'accueil pour les nouveaux arrivants •Comité des Fêtes (brocante, fête du village…) •Activités, jeux pour les enfants •Illuminations pour la fin d'année •Appariement avec d'autres villages	• Un pot se déroulera chaque début d'année, au moment de la galette des rois (pour les enfants). Ce sera l'occasion d'intégrer les nouveaux arrivants au village. • Une réunion pour former un nouveau Comité des Fêtes se déroulera prochainement • Un Espace de jeux et un parcours de santé devraient être réalisés. • Un Sapin de Noël sera installé devant la mairie mais des illuminations dans tout le village sont trop couteuses.
Mieux vivre •Bancs dans le village •Fleurissement de la commune •Commerces ou dépôt de pain •Sablage en hiver	•Prochainement. •En cours (il reste à l'améliorer) •L'établissement d'un dépôt de pain est actuellement impossible. Une solution pour cumuler pain et services postaux est étudiée. •Un contrat avec M Perchat a été passé pour assurer le déneigement en hiver. Un équipement spécifique a été acheté mais il est à la charge à chacun de déneiger son trottoir.
Signalisation et aménagement : •Trottoirs route de Gionges •Agrandir l'arrêt de bus •Signalétique pour les nouveaux lotissements, la route de Chaltrait, le nouveau cimetière. •Passages protégés à améliorer •Réduire la dangerosité des carrefours, de la rue de la Fontaine, de la rue du Château où le croisement de véhicules est difficile. •Ralentisseurs type dos d'âne aux entrées du village •Régulariser le stationnement (trottoirs) •Ralentir et sécuriser la circulation dans le village	La réalisation des trottoirs route de Gionges commencera le 25 août. L'agrandissement de l'arrêt de bus est en cours. Il restera à sécuriser la montée et descente de bus. Toutes les remarques concernant les aménagements ont été étudiées par le Conseil Municipal qui a parcouru notre village le 2 juillet pour examiner, sur le terrain, vos demandes. Il n'y a pas unanimité dans les solutions retenues. Seront notamment soumis au vote : •L'aménagement de la rue de la Forêt Charbonnière ainsi que celle du Val d'Aubry pour sécuriser, sur la route, le stationnement des voitures et ainsi permettre, conformément à la loi, de réserver les trottoirs aux piétons. •La mise en sens unique de la rue de la Fontaine permettant la réalisation de trottoirs d'un coté de la route. Stops, ralentisseurs et autres solutions seront étudiées avec la DDE sur la route principale qui est… une départementale !